



Le 25 juillet 2018

Mesdames et Messieurs les membres du Comité du commerce international,

Nous aimerions par la présente porter à votre attention les conséquences graves sur notre entreprise qu'auront les droits de douane sur l'acier en provenance des États-Unis.

Mais d'abord, un peu d'information à notre sujet. Blue Imp Recreational Products est une division de S.F. Scott Manufacturing Co. Ltd., une entreprise familiale de quatrième génération fondée en 1917 à Medicine Hat, Alberta. Nous nous intéressons principalement à la conception, à la fabrication et à la distribution de matériel de terrains de jeu et d'ameublements de parcs de qualité commerciale destinés aux écoles, aux municipalités et aux parcs du Canada entier. Nous employons jusqu'à 100 Canadiens, principalement dans les métiers et les emplois liés à la technologie, mais aussi en ventes, en marketing, en administration, en installation et en services généraux. Nous faisons de surcroît affaire avec toute une gamme de fournisseurs de biens et services dans l'ensemble du Canada.

À l'exception d'une faible proportion de notre gamme de produits fabriquée en plastique, nos structures de jeu et autres produits sont principalement faites en acier. Une structure de jeu typique est faite à 80 % ou 90 % d'acier. Le problème, c'est qu'on ne peut se procurer les tubes en acier revêtu spécialisé essentiels à la fabrication de matériel de terrains de jeu auprès des fournisseurs d'acier canadiens. Puisque cet acier spécialisé doit être importé des États-Unis, nous sommes soumis aux droits de douane de 25 %. De plus, puisque nos principaux concurrents sont établis aux États-Unis et exportent des produits finis au Canada, ces produits ne font l'objet d'AUCUN droit de douane.

Comme vous pouvez vous l'imaginer, la situation met notre société à un grand désavantage et compromet sérieusement notre capacité de continuer à faire concurrence à nos bien plus gros rivaux américains. Ce n'est pas une exagération que d'affirmer que l'avenir de notre entreprise et des emplois que nous soutenons est en jeu. Cela dit, il convient de rappeler que nous sommes loin d'être le seul fabricant de terrain de jeu touché par cette situation.

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toute question que vous auriez pour nous et de prendre connaissance des mesures que prendra votre gouvernement pour remédier à la situation dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Stuart Scott,
Vice-président, Blue Imp Recreational Products of Canada (une
division de S.F. Scott Manufacturing Co. Ltd., fondée en 1917)